

ARRÊTÉ

portant nomination au grade d'adjoint administratif de première classe
du ministère de la défense au titre de l'année 2017.

Le ministre de la défense,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite Loi Le Pors, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2005-1090 du 29 septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié, relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2011 modifié, relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
- Vu l'arrêté du 13 octobre 2016 fixant les taux de promotion pour la période 2017-2019 du corps des secrétaires administratifs et les taux de promotion du corps des adjoints administratifs du ministère de la défense au titre de l'année 2017 ;
- Vu l'avis émis le 8 février 2017 par la commission administrative paritaire locale de Bordeaux, compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de la défense ;
- Vu l'arrêté du **16 FEV. 2017** portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de première classe du ministère de la défense au titre de l'année 2017,

Arrête :

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont le nom suit , inscrits au tableau d'avancement pour l'accession au grade d'adjoint administratif de première classe du ministère de la défense au titre de l'année 2017, sont nommés à ce grade à la date en regard de leur nom :

DATE DE NOMINATION.	NOM ET PRÉNOM.	SERVICE OU DIRECTION.	AUTORITÉ D'EMPLOI.	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE.
01/01/2017	Andrianirina Félanoronirina	CMG Bordeaux	SGA	Bordeaux
01/01/2017	Bonnet Sandra	CAPM Pau	SGA	Bordeaux
01/01/2017	Briet Isabelle	GSBdD Angoulême	SCA	Bordeaux
01/01/2017	Cazal Corinne	9 ^{ème} BSAM Montauban	TERRE	Bordeaux
01/01/2017	Descombes Marie- France	GSBdD Poitiers	SCA	Bordeaux
01/01/2017	Durix Céline	SIMMAD	AIR	Bordeaux
01/01/2017	Flèche Elodie	BA 120 Cazaux	AIR	Bordeaux
01/01/2017	Fougère Dominique	GSBdD Rochefort	SCA	Bordeaux
01/01/2017	Gadanho Clarisse	RSC Toulouse	TERRE	Bordeaux
01/01/2017	Garrec Isabelle	GSBdD Poitiers	SCA	Bordeaux
01/01/2017	Gisclard Béatrice	GSBdD Pau	SCA	Bordeaux
01/01/2017	Guérimand Isabelle	3 ^{ème} RMAT Muret	TERRE	Bordeaux
01/01/2017	Huet Franck	CAPM Pau	SGA	Bordeaux
01/01/2017	Le Naour Anaïs	HIA Robert Picqué Villenave d'Ornon	SSA	Bordeaux
01/01/2017	Lecollier Gislaine	48 ^{ème} RTRS Agen	TERRE	Bordeaux
01/01/2017	Mangin Angélique	GSBdD Toulouse	SCA	Bordeaux
01/01/2017	Trovéro Cindy	ESID Bordeaux	SGA	Bordeaux
01/01/2017	Urwikiow Fabienne	ESID Bordeaux	SGA	Bordeaux
01/01/2017	Wierzbicki Marie	EMCFST Pau	TERRE	Bordeaux

- Article 2 : Le classement des intéressés sera effectué par les autorités délégataires des pouvoirs du ministre de la défense en matière d'administration et de gestion des personnels civils déconcentrés pour les adjoints administratifs en fonction dans les services déconcentrés.
- Article 3 : Le directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Fait à Bordeaux, le **16 FEV. 2017**

Pour le ministre de la défense et par délégation,

L'administrateur civil hors classe Didier JACQUES
Directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke at the bottom.